

COMPOSITION DU DOSSIER DE REINSCRIPTION

TOUS LES NIVEAUX :

- Le présent dossier mis à jour,
- 3 photos d'identité
- Demande d'internat dûment complétée, si concerné,
- Livret de la famille si changement de situation familial (divorce)
- Jugement de divorce (SEULEMENT SI CHANGEMENT)
- Un RIB des parents pour le paiement de la cantine,
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois,
- Carnet de vaccination,
- Fiche CAF – OBLIGATOIRE POUR LA DEMANDE DE BOURSE

+ POUR LES INSCRIPTIONS EN PREMIERE :

- Photocopie du recensement (dès 16 ans en mairie) OBLIGATOIRE pour l'inscription aux examens,
- Photocopie du certificat de participation à la Journée du Citoyen OBLIGATOIRE pour l'inscription aux examens,
- Photocopie recto-verso en couleurs de la carte d'identité de l'élève pour l'inscription aux examens,

+ POUR LES TERMINALES

- Photocopie du certificat de participation à la Journée du Citoyen OBLIGATOIRE pour l'inscription aux examens (si non fournie l'année précédente),

+ POUR LES ELEVES EN FORESTIER ET MELEC

- Questionnaire médical de l'éducation nationale pour avoir l'autorisation de travailler sur les machines dangereuses OBLIGATOIRE.

+ POUR LES ELEVES EN PRO FORESTIER MELEC ET MA/MCV

- Autorisation du représentant légal pour le paiement de l'allocation en faveur des lycéens de la voie pro, document joint,
- Un RIB du représentant légal ou bien de l'élève ,
- Copie de la pièce prouvant le lien entre le représentant légal et l'élève mineur (livret de famille).

Pas de photocopie sur place, le dossier doit-être complet, les dossiers par mail ne seront pas acceptés. **RETOUR DES DOSSIERS LUNDI 13 MAI 2024**

ATTENTION : Aucune inscription pour l'internat, la demi-pension si les familles ne sont pas à jour des paiements des factures de l'année scolaire 2023/2024, facture de dégradation ou manuels scolaires, facture pour clé d'internat non remis au lycée.

MDL

Pour adhérer à la maison des lycéens, merci d'établir un chèque de 16€ à l'ordre de la MDL avec le nom et prénom au dos du chèque de votre enfant.

La maison des lycéens est une association des élèves du lycée qui a pour objectif de mettre en place des activités de loisirs, culturelles et d'améliorer la vie quotidienne du lycée.

L'adhésion à cette association est facultative. Les membres de la MDL vous remercient d'avance.

ASSURANCE DES FAMILLES

Bien que l'assurance soit facultative, la Proviseure du lycée engage vivement les parents des élèves à les assurer pour les risques de responsabilité civile.

Les familles sont absolument libres de contracter une assurance auprès de la compagnie privée de leur choix.

L'élève ne pouvant justifier de la couverture de ce risque peut se voir refuser sa participation à certaines visites ou sorties organisées par l'établissement.

INTERNAT

Pour une demande d'inscription à l'internat, vous devez compléter le formulaire joint dans le dossier.

Les décisions d'acceptation en internat sont prises par le chef d'établissement.